



COMMUNE DE SAULON LA CHAPELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 MARS 2021

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BOEUF – DOMINIQUE BLOT – FRANCK COUPECHOUX – NATHALIE PEDRON – CELINE MASSENET – SARAH GADY – SANDRA TERRIER – FABRICE DESVIGNES – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – ERIC MONCHAUX – PIERRE LUCOT

ABSENTS EXCUSES : CHANTAL MARET (procuration à NATHALIE PEDRON)
CHLOE SORBIER (procuration à SARAH GADY)
ISABELLE CHATELET

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal BORTOT

Date de convocation : 01/03/2021

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le compte-rendu du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2021- DÉLIBÉRATION N° 2021-04

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-01 du 25 janvier 2021.

Vu la réforme de la fiscalité directe locale sur les taxes et notamment l'article 16 de la loi de finances n° 2019-1479 pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités présenté ci-dessous :

Taxe d'habitation

Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sera perçu par l'état en lieu et place des communes.

En 2021, les collectivités n'ont plus à voter le taux de la THRP, y compris pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore.

Taxe foncière

La part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties est transférée aux communes

Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB de 2020 (21%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les taux d'imposition ci-dessous pour l'exercice 2021

	Taux communal 2020	Transfert du taux du département 2020	Taux global communal 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,74 %	21 %	38,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,60 %	Néant	47,60 %

M. le Maire précise qu'un coefficient correcteur sera appliqué et que cette opération sera sans incidence pour les contribuables

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL - DÉLIBÉRATION N° 2021-05

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL - DÉLIBÉRATION N° 2021-06

M. le Maire présente le budget primitif 2020, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2020 pour le budget principal.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux finances, est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (13 voix pour) vote et arrête les résultats définitifs 2020 qui se décomposent comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	633 760,55 €	Dépenses	735 184,80 €
Reste à réaliser dépenses	44 007,31 €		
Recettes	464 472,30 €	Recettes	879 700,61 €
Reste à réaliser recettes	161 835,67 €		
Déficit 2019 reporté	146 546,32 €	Excédent 2019 reporté	539 339,85 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement	- 198 006,21 €		
Fonctionnement	683 855,66 €		
Résultat global	485 849,45 €		

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL – DÉLIBÉRATION N° 2021-07

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	144 515,81 €
- un excédent reporté :	539 339,85 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	683 855,66 €
- un déficit d'investissement :	315 834,57 €
- des restes à réaliser dépenses :	44 007,31 €
- des restes à réaliser recettes :	161 835,67 €
Soit un besoin de financement :	198 006,21 €

Le conseil municipal décide :

- d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement, soit la somme de **198 006,21 €** à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2021).
- de reporter le solde disponible, soit la somme de **485 849,25 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2021).
- de reporter le résultat déficit d'investissement, soit la somme de **315 834,57 €** à la section dépenses d'investissement (article 001 du BP 2021).

4) SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2021 – BUDGET PRINCIPAL – DÉLIBÉRATION N° 2021-08

M. le Maire explique les critères définis pour les différentes attributions, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	1 260 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	1 200 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	330 €
Association du foyer rural	3 150 €
Bicross club Saulonnais	1 250 €
Football Club SC	950 €
La Boule Saulonnaise	250 €
Subvention exceptionnelle si besoin	610 €
TOTAL	9 000 €

5) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 – DÉLIBÉRATION N° 2021-09

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2021 comme suit :

Investissement

Dépenses 791 385,38 € (dont 315 834,57 € de déficit)
Recettes 791 385,38 €

Fonctionnement

Dépenses 1 024 933,41 €
Recettes 1 206 104,45 € (dont 485 849,45 € d'excédent)

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021

7) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LES LONGS CHAMPS – DÉLIBÉRATION N° 2021-10

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe des Longs Champs dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LES LONGS CHAMPS – DÉLIBÉRATION N° 2021-11

M. le Maire présente le budget primitif 2020, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2020 pour le budget annexe des Long Champs.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux finances, est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif du budget annexe des Longs Champs.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote et arrête les résultats définitifs 2020 qui se décomposent comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	29 166,67 €	Dépenses	29 166,67 €
Recettes	35 000,00 €	Recettes	29 166,67 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement	5 833,33 €		
Fonctionnement	-		
Résultat global	5 833,33 €		

9) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 – BUDGET ANNEXE LES LONGS CHAMPS – DÉLIBÉRATION N° 2021-12

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Longs Champs,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement :	0 €
- un excédent d'investissement :	5 833,33 €

Le conseil municipal décide :

- de reporter le résultat déficit d'investissement, soit la somme de **5 833,33 €** à la section recettes d'investissement (article 001 du BP 2021).

10) VOTE DU BUDGET ANNEXE LES LONGS CHAMPS – ANNÉE 2021 - DÉLIBÉRATION N° 2021-13

M. le Maire présente le projet de budget primitif Les Longchamps pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget annexe pour l'exercice 2021 comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	31 516,67 €	Dépenses :	48 001,67 €
Recettes :	35 000,00 €	Recettes :	62 982,67 €

a) Point travaux

L'adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux engagés sur la commune :

- le conduit de cheminée de l'appartement situé au-dessus de la mairie est restauré.
 - un parking à vélos sera prochainement installé aux abords de la longère.
 - les employés communaux continuent l'aménagement de l'accès de la zone de loisirs, notamment avec la pose d'un panneau "d'accueil" et la mise en place de bornes afin de délimiter la zone engazonnée.
 - Les travaux de viabilisation du futur lotissement des Longs Champs devraient se terminer fin mars. A ce titre M. BLOT fait part des questions concernant la gestion de l'eau dans le lotissement. Il est répondu, que selon les calculs réalisés par des ingénieurs hydrauliques, tout est prévu dans le lotissement pour la maîtrise de l'eau. Sachant qu'au niveau des parcelles, les futurs propriétaires doivent installer un bac de récupération.
- De plus, le réseau créé pour les évacuations des eaux pluviales servira de régulation pour l'évacuation de ces eaux dans le collecteur principal aux abords de l'avenue de la gare.

Dans un souci de propreté, de visuel et de dangerosité, des travaux de nettoyage "désherbage" des berges du canal de la Cent Fonts sont programmés en partant de l'entrée de la zone de loisirs (route de Barges) jusqu'au gymnase.

La société VEOLIA a fait une proposition de nettoyage des avaloirs de 2347 € HT pour 3 ans. Dans cette convention il est prévu le nettoyage d'environ une cinquantaine d'avaloirs par an. Les déchets seront recyclés et non déversés en décharge publique.

b) Point manifestations et associations

Marché

Le dernier marché s'est très bien déroulé et a rencontré un vif succès. Le prochain est prévu le 3 avril 2020.

Atelier jeunes

La commune a organisé dimanche 28 février à la salle des fêtes un conseil jeunes auquel 45 jeunes étaient invités mais aucun d'entre eux ne s'est présenté.

Associations

Le Foyer Rural a mis en place une nouvelle activité intitulée "Disc golf" qui se déroule en plein air et qui a pour but de lancer un frisbee dans une cible.

L'association BMX a prévu un certain nombre de travaux en vue de leur compétition du 30 mai qui réunira environ 300 coureurs. Il s'agit de poser du bardage sur les bungalows et couvrir la ligne de départ pour protéger les coureurs du vent et de la pluie.

Le SICECO doit proposer un devis de rénovation de l'éclairage des terrains de foot et de BMX afin de réduire les coûts de consommation qui pèsent fortement sur les finances de la commune.

c) Point affaires sociales

Nathalie PEDRON informe

- de sa rencontre avec des jeunes femmes qui souhaitent créer une association sur la commune dans le but d'ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles d'ici 2022. Celle-ci pourrait accueillir les enfants de 2 mois et ½ à 3 ans.

- du rendez-vous avec une gestionnaire de micro-crèche qui pourrait éventuellement faire une proposition pour une construction sur la commune.

d) affaires scolaires

Les effectifs des prévus des écoles pour la rentrée de septembre 2021 sont les suivants :

Ecole élémentaire : 19 CP, 32 CE1, 13 CE2, 21 CM1, 18 CM2, soit un total de 103 élèves

Ecole maternelle : 20 petite section, 22 moyenne section, 28 grande section, soit un total de 70 élèves

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2021 auront lieu aux dates suivantes :

**Sur internet ou à l'accueil de la mairie,
Retrait des dossiers du 29 mars au 2 avril
Retour du 5 au 16 avril 2021 uniquement à l'accueil de la mairie**

La séance est levée à 21 h30